



## Jeunes en action : la réflexion s'impose !

C'est avec beaucoup d'intérêt et d'inquiétude que le Collectif autonome des Carrefour jeunesse emploi du Québec désire partager un état de situation problématique entourant la reconduction de la mesure **Jeunes en action**. En effet, le Collectif autonome des CJE du Québec a observé plusieurs irritants affectant le partenariat entre Emploi-Québec et certains organismes responsables de cette mesure, qu'ils soient des Carrefour jeunesse-emploi membres du Collectif autonome des CJE du Québec, membres du Réseau des CJE du Québec ou d'un autre regroupement de ressources externes.

Dans une perspective constructive, nous avons alerté le ministre responsable pour lui partager les impacts liés à un cadre national qui semble décidément se traduire régionalement et localement de façon fort différente, risquant de compromettre à la fois les résultats attendus et la qualité d'une relation de partenariat gagnant pour les jeunes Québécois de 18 à 24 ans.

### Les préoccupations des membres du Collectif autonome des CJE du Québec

Les impacts sont nombreux, autant pour la qualité de l'intervention auprès des jeunes que pour la saine gestion des fonds publics. Le profil des jeunes visés par **Jeunes en action** commande une expertise et des conditions d'intervention cohérentes avec les ambitions du programme. Dans plusieurs ententes locales, ces conditions ne sont pas réunies et plusieurs ont signé des protocoles à risque. À risque pour une saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles des organismes, à risque pour une intervention de service aux jeunes offerte par des ressources compétentes, à risque pour l'avenir de ces jeunes en difficulté qui ont droit à une mesure de qualité, peu importe où ils habitent au Québec.

D'autre part, plusieurs CJE sont obligés d'utiliser des fonds dédiés à leur mandat de base ou à des ententes spécifiques telles que Chantier d'accompagnement IDEO relevant du Secrétariat à la jeunesse pour pallier au sous-financement de la mesure **Jeunes en action**. Le fait d'utiliser ces autres programmes risque de priver une autre clientèle des interventions qui lui étaient destinées, tout cela pour assurer une intervention de qualité aux jeunes de la mesure **Jeunes en action**. Pour le Collectif autonome des CJE du Québec, cette pratique est inconcevable puisqu'elle n'est pas digne de pratiques relevant de la saine gouvernance et nous avons le devoir et la responsabilité d'en aviser les autorités concernées.

Le Collectif autonome des CJE du Québec propose de travailler à l'amélioration de la qualité de vie des jeunes adultes du Québec, quel que soit leur statut socio-économique et pour ce faire, chaque mesure doit être respectée intégralement. Nous voulons avoir le professionnalisme et l'autonomie pour assurer la réalisation de tous les plans d'action liés à leurs mesures respectives sans les amputer au bénéfice de **Jeunes en action**. Ce programme est tout aussi important que les autres, voire davantage pour sa clientèle, et, à ce titre, il mérite d'obtenir les ressources pour combler ses besoins d'application, différentes d'un territoire l'autre, d'un organisme à l'autre.

Le Collectif autonome des CJE du Québec est en train de rédiger un avis sur l'impact du cadre administratif et financier sur la qualité de l'intervention et l'universalité de la mesure. Ainsi, les membres du Collectif autonome des CJE du Québec demeurent disponibles et ouverts pour travailler avec toutes les personnes et organisations préoccupées par ces constats afin de trouver des solutions constructives dans le respect des jeunes et de nos responsabilités respectives. Les démarches de concertation sont amorcées et nous serons heureux de partager nos réflexions et pistes d'action.

Ronald Ménard, porte-parole du Collectif autonome des CJE du Québec

### Voici les principales préoccupations des membres du Collectif autonome des CJE du Québec concernant la mesure **Jeunes en action** :

- Il existe des confusions et plusieurs interprétations des termes de l'entente, notamment du terme *coût réel d'intervention* qui va d'une souplesse concertée à une rigidité excessive selon le cas, selon la région. L'application des modalités de financement à coûts réels et à coûts forfaitaires se chevauchent constamment.
- Dans plusieurs cas, il y a absence complète de négociation. Il en découle donc une logique d'imposition d'un cadre national non adapté à certaines réalités locales.
- Certaines composantes du cadre national qui devraient servir à baliser les ententes locales pour l'atteinte d'un coût réel d'intervention semblent non adaptées, non modulées.
- La balise du salaire annuel de 40 000 \$, incluant les charges sociales et les avantages sociaux, confine l'intervenant à un salaire annuel dérisoire d'environ 35 000 \$, alors que la clientèle lui exige d'être hautement qualifié et d'avoir de l'expérience. La balise de 2 500 \$ par participant est donc nettement insuffisante pour le nombre d'heures d'accompagnement, le nombre de semaines engagées dans la démarche et dans le suivi, en plus de tous les autres frais.
- L'application de la mesure gouvernementale **Jeunes en action** nécessite un investissement financier autre que celui de l'État pour que l'organisme porteur puisse remplir ses obligations.

Nous vous souhaitons un bel été et vous rappelons que le Collectif autonome des CJE du Québec est à rédiger un « avis » sur la mesure **Jeunes en action** (Portrait de la clientèle, démarche, résultats, conditions administratives et financières de réalisation et coûts réels), qui sera disponible dès la mi-septembre.